

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril
, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de VIRIVILLE. La convocation du conseil municipal de Viriville datée du 28 février, adressée à chacun des conseillers municipaux.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Françoise SEMPE, Frédéric DELEGUE, Christian DEVILLE, Jean Marie CHENAVAS, Laurence MARTENOT
Brigitte BARET, Pierre Olivier BOULARD, Brigitte BRUNAT, Cédric BERRUYER, Lucia CLAES, Jérôme GAUCHET, Edwige THIVIN,
Sylvette RAPP, Isabelle FOIREST, Patrice TOURNIER

Absents : Séverine BAGUET, Antony MASSON, Luigi PENSATO

Pouvoirs :

Nombre de votants : 15

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
- TAUX IMPOSITION TAXES LOCALES
- COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DE RESULTAT 2024
- BUDGET 2025
- QUESTIONS DIVERSES

Approbation du compte rendu précédent : accord à l'unanimité

TAUX IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Il est proposé pour 2025 augmentation de 1% des taux de 2024 :

| | BASES 2025 | TAUX 2025 |
|---------------|-------------------|------------------|
| TFB | 1 761 000 | 37.32 % |
| TFNB | 98 400 | 56.90 % |
| THRS | 122 700 | 15.93 % |
| TOTAUX | 1 982 100 | |

ACCORD UNANIMITE

COMPTE DE GESTION , COMPTE ADMINISTRATIF ET
AFFECTATION DE RESULTAT 2024 :

VOTE DU COMPTE DE GESTION :

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est un document reflétant les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 et qui est certifié conforme par le receveur.

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées entre la commune et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion pour 2024.

Le compte de gestion est voté à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF :

Les documents budgétaires ont été examinés le 31 mars 2025

Les résultats de clôture du compte administratif 2024, se décomposent comme suit :

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|----------------|----------------|----------------|----------------|
| DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| 1 559 912.31 € | 1 938 420.59 € | 921 250.04 € | 1 096 256.28 € |

Mme le Maire doit se retirer lors du vote (elle n'est pas comptée dans le calcul du quorum)

Le compte administratif est voté à l'unanimité

AFFECTATION DE RESULTAT 2024 :

Au vu du compte administratif, on constate :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|--------------------------|----------------|----------------|
| RESULTAT DE CLOTURE 2023 | + 444 849.35 | + 171 655.60 |
| RECETTES 2024 | 1 893 571.24 | 924 600.68 |
| DEPENSES 2024 | 1 559 912.31 | 921 250.04 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | + 333 658.93 | + 3 350.64 |
| RESULTAT DE CLOTURE 2024 | + 378 508.28 | + 175 006.24 |

- Un excédent de fonctionnement 2024 d'un montant de **333 658.93 €** et tenant compte d'un résultat antérieur excédentaire reporté de **444 849.35 €**, dont la part de **400 000 €** affectée en investissement, soit un excédent de clôture de **378 508.28 €** est reporté au compte 1068 en recettes d'investissement.
- Le résultat des dépenses 2024 en section investissement est de **3 350.64 €** et au vu des résultats antérieurs excédentaire reporté de **171 655.60 €**, le montant définitif a reporté en dépenses est excédentaire de **175 006.24 €** à mettre au compte 001.

ACCORD UNANIMITE

BUDGET 2025 :

Au vu de la réunion du 31 mars, les chiffres inscrits au budget sont présentés

Les écritures au budget prévisionnel 2025 font ressortir les résultats suivants :

| FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|----------------|----------------|
| 1 790 146 € | 1 619 451 € |

ACCORD UNANIMITE